

REUNION DU 15 JUILLET 2020

Excusés : Gaël NGUYEN / Bernard PLAT

Secrétaire de séance : Florence ROUSSET

Approbation du compte rendu de la réunion du 30 juin 2020 : après lecture ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Vote du Budget 2020 : La commission finance s'est réuni le samedi 11 juillet afin de finaliser la préparation du budget 2020. Le maire rappelle que l'épisode COVID 19 laisse seulement 6 mois pour réaliser les intentions de la commune et annonce que la première réunion de la commission « Finances » permet de constater une gestion saine et efficace de l'ancienne équipe. Emmanuel Gil sollicite Michel Latrille pour faire une présentation du budget 2020. Le premier adjoint présente les résultats et leurs affectations, le budget annexe du multiservices, le détail des emprunts et leur encours, les participations aux organismes de regroupement, les subventions aux associations, la section fonctionnement au chapitre et celle d'investissement par opération. Ces budgets prévisionnels sont en dépenses aux montants ci-après. Les comptes sont équilibrés en dépenses et en recettes pour un total de :

	Fonctionnement	Investissement
Budget annexe	18 984,54 €	0,00 €
Budget principal	412 508,47 €	208 381,38 €

Suite à ces nombreuses explications le maire soumet ces budgets au vote, ils sont approuvés à l'Unanimité.

Décision de vente de la parcelle ZE 73 : Suite à la demande de la Famille Noël de Loupiac de la Réole, et de la présentation de leur projet de construction sur cette parcelle (9 logements destinés à des personnes âgées non dépendantes) le maire précise que cette parcelle a déjà connu une proposition de projet similaire, que celui-ci s'inscrit dans un des axes de projet du conseil et demande à l'équipe municipale la possibilité de valider ce projet de vente, le conseil accepte à l'unanimité.

Evaluations du prix de vente de la parcelle ZE 73 Afin de mener à bien et de finaliser cette vente le maire demande une évaluation du prix de vente de cette parcelle de 3500 m². Au vu de l'historique de cette parcelle l'ensemble des membres du conseil autorise le maire à négocier le prix de vente avec un prix plancher qui ne peut être en deçà du prix d'achat. Le maire prendra contact avec les acquéreurs dès leur retour de vacances.

Informations / Questions Diverses.

Infos :

1. Modification des horaires de « la Baroudeuse »
2. La baignade est interdite sur le canal
3. Demande d'utilisation de la salle pour un spectacle mis en place par la CdC le 4 décembre 2020, le conseil accepte sous conditions : la logistique est assurée par la CdC
4. Le devis MDSI pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat est accepté à l'unanimité. (Devis N° D 02749 pour un montant de 938,59 TTC)

La séance est levée à 22 h 45